

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.—
Avec Bulletin officiel » 13.50

ETRANGER: Un an fr. 18.—
Avec Bulletin officiel » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58

JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES

CANTON 20 ct. | ETRANGER 30 ct.
SUISSE 25 » | RECLAMES 50 »
(la ligne ou son espace)

S'adresser à **PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité**
ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ“

Le „Nouvelliste“ et la Démocratie

Le « Nouvelliste », on le comprend aisément, comme bien d'autres organes droitiers de chez nous, est désolé des résultats des élections françaises du 11 mai et de la tournure que prennent les événements dans la grande République d'outre-Jura.

De guerre lasse, notre confrère tournait hier sa mauvaise humeur contre M. Poincaré et le Bloc national, responsables de leur propre défaite.

Pourquoi ont-ils été battus, alors qu'ils avaient tout pour eux, forces conservatrices (lisez réactionnaires) du passé, fatalement avantagées par la guerre, et immense prestige personnel de l'ancien président du Conseil et de la République ?

Le « Nouvelliste » nous dit les raisons de cet échec retentissant : « le Bloc national a été le prisonnier du parlementarisme et des formes politiques ». C'est une faiblesse dans la lutte.

Et M. Ch. St-Maurice poursuit : « Lorsque l'anarchie est souveraine (est-ce bien le cas en France ?) au nom de la religion menacée (?), au nom des libertés foulées aux pieds (par qui ?) ... au nom du salut commun, on ne s'embarrasse pas de mesures hiérarchiques, de formules désuètes, et de traditions (même cela !). »

« M. Poincaré pouvait faire danser ses préfets et ce sont les préfets qui l'ont fait danser. »

Alors c'est bien fait pour lui. Il n'avait qu'à suivre l'exemple concluant qu'il avait sous les yeux, celui de Mussolini en Italie, et de faire des élections pareilles à celles qui ont « légalisé » les pouvoirs illimités que le Duce détient, dans la péninsule, depuis tantôt deux ans.

En pratiquant la manière forte, la majorité d'occasion des élections de 1919 n'aurait pas été renversée, M. Poincaré se serait maintenu en selle et, avec lui, le président Millerand que la majorité démocratique nouvelle accuse d'avoir eu des visées dictatoriales.

Le « Nouvelliste » regrette amèrement que le républicanisme sincère de M. Poincaré lui ait interdit de chercher le triomphe dans la cabale et la corruption. Aux yeux de notre confrère d'Agaune, c'est plus qu'un crime, c'est une grande faute. M. le député Haegler et certains de ses amis politiques de notre canton n'auraient pas eu les mêmes scrupules.

Nous le savons par expérience. C'est au moment des élections que l'on voit surtout se déployer chez nous l'activité de tels préfets, dont le public se demande la raison d'être en temps ordinaire. Ils ne dorment pas comme ceux de M. Poincaré au moment précis où le régime a besoin d'un coup d'épaules et où la religion se trouve par hasard en danger. Leur action se conjugue admirablement avec celle de l'or, pêché dans les eaux troubles du Haut Rhône ou à d'autres sources mystérieuses.

Dans son dernier article, pour la centième fois, M. Ch. St-Maurice fait l'apologie de la dictature : Mussolini et Primo de Rivera sont des génies, M. Poincaré, le vaincu du 11 mai, est un benêt !

Nous nous demandons alors si le grand nombre de citoyens qui lisent le « Nouvelliste » approuvent pareille attitude anti-démocratique et si M. Haegler, lui-même, est bien logique en siégeant au Parlement valaisan.

La fin justifie les moyens, pense M. Ch. St-Maurice, en fameuse Compagnie. Un gouvernement au pouvoir doit s'y maintenir per fas et nefas « quand il peut escamoter le succès ». « S'il se sent absous d'avance par tout un peuple pourquoi s'embarrasserait-il de loyauté électorale ? » On prétendra que les adversaires ne la respecteraient pas davantage à l'occasion.

Tant pis pour vous, M. Poincaré, il fallait mobiliser les préfets avant le 11 mai. En Valais, les majoritaires conservateurs sont autrement prévoyants. Ils en sont comme de juste récompensés par une possession du pouvoir combien plus sûre et plus durable. Les agents électoraux, vigilants comme les féroces gardiens des trésors légendaires de nos vieux châteaux, n'ont pas une minute de répit

quand il y a un brin d'indépendance suspecte qui se manifeste quelque part. On voit le danger de loin et de près. Au mépris d'articles de loi importuns, on tâche de supprimer les cafés des libéraux avant que le mal ne soit fait !

Lisons encore les deux ultimes alinéas du dernier article du « Nouvelliste » :

« La résistance désespérée et obstinée du « Président qui a le droit de dissoudre les « Chambres (pas seul, mais avec le consentement du Sénat. Réd.) même au lendemain « de la consultation électorale, ou l'irréversible « ble démission ? »

« Nous craignons qu'on ne s'arrête à cette « dernière solution, car nous sommes au règne « des moutons mérinos. »

Ces Français sont des poules mouillées qui n'ont pas le courage de piétiner la souveraineté populaire ! Que va devenir la France si elle s'enlise pareillement dans la démocratie radicale, quand il lui faudrait un roi, comme aux grenouilles de la fable, ou la main de fer d'un dictateur, clame le « Nouvelliste ».

Nous avons lieu d'espérer que la voix de notre confrère ne rencontrera pas beaucoup d'écho au Palais Bourbon, pas plus que les disciples de Daudet, parmi le peuple sain du Valais, où déjà aux siècles d'oppression les malheureux « tape-gouilles » se révoltaient parfois contre les dictateurs d'alors, des hommes de proie retranchés dans leurs repaires pour terroriser leurs sujets.

P. S. — Le « Valais » épouvanté dénonce le retour du combisme en France, et prophétise de nouvelles persécutions religieuses. On craint l'avènement d'un gouvernement Herriot, comme si un nouveau Néron allait bientôt régner sur la France !

Il commence à faire chaud à Sion et les imaginations sont sensibles à ce phénomène. G.

Fédération valaisanne des Producteurs de lait

(Compte rendu résumé et retardé)

L'assemblée générale, forte de 60 membres, a eu lieu le 1er juin, à l'Hôtel central de Monthey, sous la présidence de M. A. Luisier. Assistent entre autres à la réunion : MM. A. Martin, préfet ; Troillet, conseiller d'Etat, et Michaud, secrétaire romand de l'Union centrale.

Protocole, rapport et comptes sont lus et approuvés, sans modification.

M. Luisier fait rapport à l'assemblée sur une proposition du Conseil d'administration au sujet des achats des produits laitiers du pays. Le Conseil d'administration, à la suite des expériences faites jusqu'ici, estime qu'à l'avenir la gérance doit être en mesure de refuser tout achat de beurres ou fromages valaisans ne répondant pas aux exigences voulues de bonne qualité et de parfaite fabrication. Il est inadmissible que la Fédération soit considérée comme le dépositaire des marchandises que le commerce refuse par ailleurs. Une des tâches principales de la Fédération est au reste l'amélioration de la fabrication de nos produits laitiers et il lui serait impossible de la réaliser, si elle ne met une bonne fois le holà à l'acceptation de tout ce qui ne peut se vendre ailleurs.

Cette proposition est adoptée. La décision doit être saluée avec satisfaction, et est l'indice d'un esprit nouveau dont le Valais, espérons-le, bénéficiera grandement. On a assez longtemps vécu dans la satisfaction de l'« à peu près », on commence à se rendre compte que dorénavant il faut viser au bien et au mieux. Si le Valais peut entrer résolument dans cette voie, il aura réalisé un progrès énorme et se sera ouvert les plus belles perspectives d'avenir. Nous sommes heureux de constater que semblable initiative vient de notre Fédération, qui une fois de plus démontre sa réelle importance et toute son utilité.

M. Antoine Pont, de Charrat, demande d'abord la réunion de la prochaine assemblée générale dans la partie allemande du canton, puis fait un exposé de la situation créée aux propriétaires de sa commune par suite de travaux d'assainissement de la plaine. M. Pont

constate que maintenant tout le monde se rejette la faute des inconvénients qui se sont révélés çà et là, mais il voudrait, qu'en dehors de ces discussions, on ne perdît pas de vue une question qui intéresse avant tout les paysans : la rapide taxation des terrains assainis, afin que chacun puisse se mettre à l'ouvrage pour en tirer parti, sans risquer, un beau jour, de devoir encore payer une plus-value, due uniquement à son travail.

M. Troillet appuie cette proposition et ne regrette qu'une chose, c'est qu'on n'ait pas assaini la plaine du Rhône avant la guerre déjà, ce qui aurait coûté infiniment moins cher, d'abord, et aurait rapporté déjà de gros bénéfices pendant la période de pénurie de denrées alimentaires. Il faut cependant être satisfait que cette œuvre soit réalisée, mais il est urgent de la mettre en valeur, pour ne pas laisser se capitaliser encore les intérêts d'un capital improductif, si on ne l'utilise pas. Il estime que la plaine devra avant tout produire des fourrages et des fruits. L'assemblée se rallie également à cette manière de voir et charge le Comité de faire des démarches pour obtenir une taxation aussi accélérée que possible des terrains assainis.

Au nom des délégués du Haut-Valais, MM. Schnyder et Andenmatten sont heureux de voir les Bas-Valaisans réclamer une assemblée générale dans la partie allemande du canton et proposent Viège comme lieu de la prochaine réunion.

MM. Zaugg, Clavien et Jacquier demandent que des mesures efficaces soient prises pour sauvegarder l'hygiène publique par un contrôle sérieux des laits de consommation qui ne sont pas toujours débités dans les conditions de fraîcheur voulues. Ces propositions sont adoptées après un échange de vues, auquel prennent part MM. Martin, Luisier et Damay.

M. A. Martin remercie, au nom de la Société de Monthey, les délégués d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Les délégués vont encore visiter les installations modèles de la laiterie de Monthey.

Aussi, on est unanime pour féliciter tant le président de la laiterie M. Martin et son comité, que le chef laitier M. Balley et ses aides pour tout le travail accompli.

Un dîner à la cantine de l'Exposition d'agriculture réunit les délégués, qui ont le plaisir de saluer M. le président du Conseil d'Etat Delacoste, qui a bien voulu venir prendre place au milieu d'eux.

Wuilloud.

Rapport du Conseil d'administration
présenté à l'assemblée générale du 1^{er} juin 1924 à Monthey

(Rapporteur : Dr Henry Wuilloud, secrétaire de la Fédération)

Messieurs les délégués,

Après les périodes, houleuses parfois, du début, notre Fédération a passé une année relativement calme, mais qui n'en fut pas moins active et qui servira, espérons-le, à raffermir, de plus en plus, les bases sur lesquelles repose notre organisation.

Nous pouvons, en effet, constater que grâce à cette dernière, le Valais qui importait des autres cantons les quantités journalières suivantes de lait :

1919, 11,200 litres ; 1920, 8,000 ; 1921, 6,000 ; 1922, 2,000 ; 1923, 900, se suffit maintenant à lui-même et depuis le 1^{er} février 1924 n'a plus eu besoin d'importer de lait du dehors, si l'on en excepte une petite quantité reçue par un débitant non affilié de la place de Sion.

Le lait de nos diverses Sociétés de la plaine est réparti par les soins de notre bureau qui joue ainsi un rôle très utile de régulateur.

Avec la mise en culture de la plaine du Rhône, qui ne fait que commencer, nous entrevoyons le moment très prochain où, le voulant ou non, toutes les Sociétés de laiteries de la plaine seront obligées d'avoir recours à notre organisation, soit pour l'écoulement de leur lait, soit pour celui des produits fabriqués. Sans la Fédération, les laiteries isolées en arriveraient forcément à se faire entre elles une concurrence à la baisse qui serait désastreuse pour les producteurs. C'est de l'étroitesse de vue que de croire que parce

que momentanément on ne produit encore dans un village que pour les besoins locaux, on n'ait pas besoin de notre groupement ; le moment arrivera où celui-ci se révélera indispensable et où l'on sera très heureux de profiter du travail fait par les autres pour en tirer parti. On reconnaîtra alors que ceux qui, dès les premières heures, ont tenu bon auront rendu au pays de grands et réels services.

L'augmentation de la production laitière en plaine va aller s'accroissant, d'année en année, et si les producteurs ne savent pas se grouper pour la défense de leurs intérêts, leur situation sera alors celle des paysans de la Suisse allemande, qui, avant la création des diverses Fédérations et de l'Union centrale, vendaient leur lait au prix que voulaient bien leur payer les condenseries et les Sociétés de Consommation, 12 à 14 cent. le litre.

Basés sur une expérience de près de 20 ans, dans le domaine qui nous occupe, nous pouvons établir aujourd'hui que seule la cohésion de tous les producteurs en des Fédérations solides et bien organisées peut permettre, à la longue, la vente du lait à des prix correspondants au moins aux prix de revient. D'autres l'ont constaté avant nous, sachons au moins profiter des expériences faites ailleurs.

Beurre et Fromages

Nous avons comme par le passé continué à développer notre activité pour l'écoulement de la production indigène des beurres et des fromages, que nous avons payés aux producteurs des prix relativement élevés, quand on les compare surtout avec ceux obtenus dans le reste de la Suisse.

Nous sommes malheureusement obligés de constater combien notre production indigène laisse encore à désirer, malgré la haute idée que d'aucuns se font de la supériorité de nos produits. La fabrication de nos fromages d'abord ne correspond nullement à ce qu'on serait en droit d'attendre des hautes régions où ceux-ci se produisent. Avec la qualité des fourrages de la plupart de nos alpages, il devrait être possible d'obtenir en Valais des fromages de toute première valeur. Si tel est le cas ici et là, remarquons cependant que ce fait n'est que trop rare et notre production fromagère manque absolument d'uniformité à tel point que l'expression « tomber sur une bonne pièce » est d'usage courant. On reconnaît donc que ce qui devrait être la règle, n'est que l'exception. Il est cependant impossible de vouloir assoier un commerce organisé sur une production aussi occasionnelle et ce n'est que par de réels tours de force qu'on parvient parfois à se débarrasser, — le mot n'est pas de trop, — de ce que nous recevons de bien des montagnes.

Nos conditions sont cependant telles que nous ne pouvons songer, pour toute notre production agricole du reste, à nous tirer d'affaire que par la préparation de spécialités de toute première valeur. La médiocrité ne saurait plus être de mise et notre Fédération se doit à elle-même et au pays de signaler courageusement les fautes et les erreurs commises, pour tâcher d'améliorer les conditions de nos paysans. Des marchands, bricolant de ci de là, achetant, à droite ou à gauche, de bonnes et mauvaises pièces, peuvent se contenter de l'état présent, mais nous ne pouvons travailler qu'avec une production homogène et de qualité ; la chose est facile à comprendre. Mais ce qui est l'intérêt de la Fédération est celui du Pays également et nous faisons plus pour lui en nous montrant difficiles et exigeants, qu'en acceptant le tout, bon et mauvais, comme la grande partie du commerce privé. Nous avons acquis la certitude et la preuve qu'il y aurait pour les produits de nos alpages un bel avenir, le jour où ceux-ci auront acquis cette régularité dans la qualité, qui caractérise celle de certains cantons de la Suisse allemande en particulier.

Il y a donc un sérieux effort à faire de ce côté-là et rien ne devrait être négligé pour développer l'enseignement professionnel de nos pâtres et de nos fromagers et aussi pour les amener à perfectionner davantage les enseignements acquis, par une bonne et sage pratique dans des installations modèles.

Les mêmes remarques que nous faisons au sujet des fromages, nous pouvons les faire pour les beurres qui, l'hiver, nous viennent

de droite et de gauche. A quelques rares exceptions près, nos beurres sont presque tous de qualité inférieure et de ce fait subissent sur le marché une dépréciation de prix considérable. Nous ne pouvons faire, malgré notre amour-propre toujours si prompt à s'éveiller, aucune comparaison entre nos beurres valaisans et ceux qui viennent du Danemark où vraiment la production peut être qualifiée d'impeccable. Nous avons encore de sérieux progrès à réaliser sous ce rapport également et ne devons pas oublier que dans la production du beurre tout se lie : de l'étable bien tenue à la fromagerie modernement organisée.

Nous ne devons pas oublier non plus que le consommateur d'aujourd'hui n'est plus celui d'avant-guerre. Il est devenu exigeant, ne veut que de la marchandise irréprochable et tout ce qui ne répond pas à cette condition, ou, reste pour compte, ou ne s'écoule qu'avec de telles différences de prix que la production cesse d'en être intéressante. Nous avons vu la chose se réaliser pour nos voisins et pour nos fruits, quoique imparfaitement encore, nous commençons à sentir le contre-coup de cette situation pour nos produits laitiers et si nous voulons que ceux-ci soient pour nous une source de richesse, nous devons nous mettre à la page, c'est-à-dire les amener à ce degré de perfection qui les fera rechercher de préférence à tous les autres.

Où produire bien, ou se résigner à piétiner sur place et à rester dans la médiocrité. Il nous semble cependant que ce serait faire injure à notre caractère valaisan, fait de ténacité et d'inflexible volonté, que de ne pas attendre de lui un effort énergique pour sortir notre industrie laitière de l'ornière où elle est enlisée, par la force de préjugés et de conceptions qui ne devraient plus être de mise aujourd'hui.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il nous paraît infiniment regrettable, malgré la crise de nos finances, qu'on se soit cru obligé de réduire, dans la mesure opérée, les crédits destinés au développement de notre Service cantonal de l'Industrie laitière. Nous estimons que s'il est absolument indispensable que des économies se réalisent dans notre administration cantonale, celles-ci doivent viser avant tout les dépenses improductives du ménage de l'Etat et non celles faites en vue du perfectionnement d'une branche si importante de notre production nationale. Si nos députés, avant d'émettre leur vote, prenaient davantage la peine de se renseigner et de se documenter, pareilles anomalies ne se produiraient peut-être pas. La campagne du moins, sans distinction d'opinion, devrait au moins faire front compact contre d'aussi malheureuses interventions. Pour faire de l'argent, le Valais doit vendre au dehors ses produits laitiers, tout comme ses vins et ses fruits ; et un simple laisser faire et laisser aller ne saurait plus suffire. Ailleurs, on marche à pas de géants, ne soyons pas toujours prêts une heure trop tard. (A suivre).

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Les Chambres se sont de nouveau réunies mardi.

M. Bolle (Neuchâtel) développe un postulat invitant le Conseil fédéral à examiner si des mesures ne devraient pas être prises en vue d'encourager les professions à s'organiser pour la protection de leurs intérêts économiques et en vue de leur faciliter la création des œuvres de prévoyance sociale.

M. Ilg (Berne) invite le Conseil fédéral à examiner s'il n'y aurait pas lieu de nommer une commission paritaire chargée de donner son avis à l'autorité fédérale sur les requêtes et les plaintes relatives à l'introduction de la semaine de 52 heures dans les fabriques.

M. Schulthess répond : La commission paritaire, préconisée par M. Ilg, pourra être étudiée, à condition que cette commission soit restreinte et qu'elle prenne des décisions rapides.

La motion de M. Walther sur le travail différentiel soulèverait une discussion inopportune.

L'idée de M. Bolle est intéressante, mais le postulat est trop optimiste. Toute notre vie économique serait partagée en secteurs professionnels et l'on perdrait de vue les intérêts économiques généraux du pays.

M. Rosselet a demandé au Conseil fédéral d'introduire dans l'industrie hôtelière le repos hebdomadaire par arrêté fédéral. Sous cette forme, l'idée est irréalisable.

M. Schmid, enfin demande une législation sur le travail dans les mines. En Suisse, cette catégorie de travail n'est pas assez importante pour faire l'objet d'une loi spéciale.

Les postulats Berthoud, Bolle, Ilg et la motion Tschumi (législation sur les arts et métiers) sont acceptés.

Le postulat Rosselet est repoussé.

M. Klöti (Zurich) demande au Conseil fédéral combien de temps il compte attendre encore avant d'ordonner la votation populaire sur l'initiative Rothenberger.

M. Schulthess répond que les retards proviennent de la complexité des questions soulevées par l'initiative. La lutte à laquelle cette initiative aurait donné lieu était de nature à

porter préjudice à la question des assurances vieillesse et invalidité.

M. Gnaeggi (Berne) développe une motion demandant des crédits pour l'amélioration des conditions d'existence des montagnards. Il propose d'augmenter les subventions pour les voies d'accès aux régions montagneuses et pour l'amélioration des conditions scolaires, etc.

M. Reinhardt (Berne), présente un postulat demandant s'il n'y aurait pas lieu de réclamer à l'Union suisse des fromages tout ou partie des subventions qui lui ont été allouées en son temps.

CONSEIL DES ETATS

La seconde Chambre vote la loi sur les explosifs, dans son ensemble, et décide l'entrée en matière sur la loi des douanes.

VALAIS

A la Gemmi. — Le Col de la Gemmi est ouvert à la circulation des piétons.

La traction électrique. — Le direct partant de Martigny à 16 h. 20, avait hier 45 minutes de retard. A l'arrivée à Lausanne, ce retard n'était plus que de 15 minutes. On voit par là déjà, les avantages incontestables de la traction électrique sur les CFF.

A ce propos, nous croyons utile de rappeler au public que les trains partent généralement à l'heure exacte et qu'il ne faut pas compter sur les retards, vite rattrapés. Il ne faut pas non plus monter dès que le train est en marche, ce dernier prenant de la vitesse tout de suite au départ.

Le « Nouvelliste » calomnie la musique l'« Aurore » de Vex. — L'article mensonger du malheureux correspondant de samedi dernier nous a mis dans une joie extrême.

L'éclatant succès de la musique l'« Aurore » de Vex au concours de Viège a provoqué un si grand délirium à ce monsieur qu'il s'en tire avec quelques formidables éclaboussures.

Nous laissons le soin à la Commission musicale, au jury et à la Société pour démentir ses inqualifiables mensonges.

L'aigreur que nos ennemis manifestent d'une façon aussi sottise que méchante nous donne d'autant plus de contentement.

L'« Aurore » de Vex, à juste titre bien au-dessus des Glaciers, continuera sans cesse à travailler avec énergie et persévérance au progrès musical.

Nous rendons hommage à tous les comités de l'organisation du concours pour la loyale et cordiale réception qu'ils nous ont témoignée.

A la riante cité de Viège, ainsi qu'à l'hospitalière population du Haut-Valais, nous adressons un chaleureux merci.

Quant à votre justice, cher Monsieur, tout le monde la connaît. Sachez que les 99 1/2 points sur 100 au maximum, qui ont été attribués à la musique l'« Aurore » ne dépendent heureusement pas de vous, autrement ces points auraient eu le même sort que les suffrages volés aux candidats libéraux de Vex aux dernières élections municipales de 1920.

Un ami de l'« Aurore ».

EVIONNAZ. — Kermesse et tirage de la tombola. — La société de musique, l'« Echo du Salentin », donnera, à l'occasion du tirage de la tombola, une grande kermesse les dimanches 15 et 22 juin prochain, sur la grande place près la maison communale à Evionnaz, avec les attractions suivantes : cantine, bal, match aux quilles, tir au flobert, fléchettes, roue de la fortune, pêche miraculeuse.

Le dimanche 22 la fête sera agrémentée par le bienveillant concours de l'« Agaunoise » de St-Maurice, qui, avec ses ressources, ne manquera pas d'attirer beaucoup de participants à son concert.

Le tirage de la tombola, annoncé pour le 15 juin, a été, pour des raisons majeures, renvoyé de 7 jours, soit jusqu'au 22 juin irrévocablement.

Invitation cordiale. Le Comité.

FULLY. — Nécrologie. — Dimanche une nombreuse assistance de parents et d'amis, la Société de Secours mutuels en corps, accompagnait au cimetière un jeune homme âgé de 18 ans, M. Cyrille Malbois, de Branson, fils de feu l'ancien vice-président Etienne Malbois.

Le départ prématuré de ce jeune homme cause d'unanimes regrets dans la commune de Fully. Nous exprimons à sa famille nos condoléances empressées.

HAUT-VALAIS. — Le Katholikentag de Brigues. — Lundi, avait lieu à Brigues, une grande manifestation politico-religieuse, comme c'est de tradition dans le Haut-Valais. On parle d'une participation de 7000 personnes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités du monde politique, ecclésiastique et militaire. Ce dernier élément était surtout représenté à l'inauguration, à la mémoire des 21 soldats du Haut-Valais morts au service de la patrie, d'une plaque commémorative dans l'église de Glis. A la cérémonie figuraient entre autres 800 soldats avec casques et 100 drapeaux. Bénédiction de Mgr Bieler. Discours du major Walpen et du capitaine amonier Burgi.

La concession Evéquo et consorts

devant le Grand Conseil

(Voir « Confédéré » No 66, 6 juin)

II

La signification du vote du 22 mai

Et tout d'abord arrêtons-nous à l'analyse du vote du Grand Conseil pour en dégager le sens et la portée. On se souvient que MM. les députés avaient à se prononcer sur deux propositions ou conclusions. Celle de la commission de gestion invitait à passer à l'ordre du jour vu l'impossibilité de rechercher le Conseil d'Etat et de poursuivre des tiers en dommages-intérêts. Nous aurons l'occasion plus loin de discuter les considérants dont cette commission a fait état.

Puis celle du groupe libéral-radical contenant la réserve d'une action judiciaire possible relativement à l'énoncé préjudice subi, mais tendant à un blâme sévère immédiat à l'adresse du Conseil d'Etat en raison de sa méconnaissance de la loi, des facilités abusives accordées au groupe Evéquo et consorts et des lenteurs et tergiversations, dans l'octroi de cette concession.

C'était net, précis, catégorique : le silence ou l'oubli équivalant à l'absolution d'une part, l'admonestation comportant condamnation d'autre part.

Quels furent les avis émis à l'appel nominal ?

49 députés se prononcèrent pour les conclusions de la Commission de gestion ; 24 pour celles du groupe libéral-radical et 13 s'abstinèrent de prendre position.

Et c'est à un tel résultat que les conservateurs bas-valaisans, le grand nombre du moins, entendent donner le caractère d'un vote triomphal !

Succès numérique oui, et encore 73 députés seulement avaient pris part au vote. Mais que faites-vous des 13 abstentions ? Au parlement valaisan, comme partout ailleurs, l'abstention est un mode de voter et comporte nécessairement une signification.

Il est d'autant plus facile de la définir dans le cas particulier que les 13 abstentionnistes avaient fait connaître leur avis au préalable.

On se souvient sans doute de l'amendement que M. le député Métry avait fait à la commission dont il était un des membres. D'accord avec les constatations juridiques de son rapporteur, il estimait toutefois que pratiquement on ne pouvait blanchir tout simplement les actes du gouvernement. C'est pourquoi il proposa d'émettre un vote de regret sur l'attitude gouvernementale.

Cette proposition mise aux voix contre celle de la commission, — le « Confédéré » l'a relaté en son temps, — ne fut repoussée qu'à une faible majorité, soit par 44 voix contre 38.

Ainsi donc, il ne peut être révoqué en doute, que si les 13 députés abstentionnistes ne veulent pas aller jusqu'à un blâme sévère (peut-être alors à un blâme tout court !) ils n'entendent pas « passer l'éponge sans autre ». En d'autres termes ils sont contre la proposition de la commission.

Nous sommes fondés à dire que sans des considérations d'ordre strictement politique, les 13 abstentionnistes, certains du moins, eussent admis l'adresse d'un blâme même sévère.

M. le député Escher, ne s'est-il pas expliqué franchement à cet égard ? Or, l'aveu de l'ancien président du Grand Conseil dont la haute estime et la grande autorité ne doivent pas être moindres dans son groupe qu'au sein de la Haute Assemblée, donne à l'abstention un caractère de nette désapprobation à la majorité. Sa déclaration témoigne également que le groupe libéral-radical agissait en toute impartialité et avec le souci clairvoyant des intérêts moraux et matériels du pays.

Et ce n'est pas tout. Pour apprécier judicieusement le sens d'un vote, encore faut-il considérer et la composition des différents groupes qui y participent et les circonstances dans lesquelles ce vote est émis.

Or, au nombre des abstentionnistes, nous relevons les personnalités les plus marquantes du Haut-Valais, celles dont à juste titre, l'opinion pèse le plus dans le pays et au Grand Conseil. En revanche, la majorité est formée du groupe haut-valaisan Petrig, autant dire des troilletistes à toute épreuve, et des députés conservateurs bas-valaisans, pour qui il est devenu d'usage parlementaire de faire bloc sur un oui ou un non de MM. Evéquo et Troillet. On sait que tous deux sont en jeu.

Mais le gouvernement aussi est en jeu. Et parmi les suffrages de protection qu'il a obtenus, il faut compter pour le moins ceux d'une bonne demi-douzaine de préfets et sous-préfets.

Beaucoup de citoyens se sont demandé pourquoi le nombre des partisans de la proposition intégrale de la commission a été plus grand à la seconde épreuve qu'à la première. Ce fait a dû en effet frapper ceux qui ne sont pas au courant des manœuvres et intrigues parlementaires. Il s'explique par contre facilement de par l'intervention d'un des députés-préfets de la majorité, réclamant le vote par appel nominal. Ce moyen, s'il fut, à vrai dire, un contrôle rigoureux de l'exercice du droit

de vote de MM. les députés conservateurs, doit aussi être qualifié d'autant plus sévère qu'il fut efficace.

Enfin, d'aucuns nous assurent que si le vote de blâme n'avait pas été proposé comme issu d'une décision du groupe libéral-radical, il aurait recueilli un plus grand nombre de voix. Plus nombreuses aussi auraient été les abstentions.

C'est possible et même très probable. Mais en prenant sa détermination, le groupe libéral-radical n'a pas eu et n'avait pas à s'enquérir des éventualités qui pouvaient se produire. Il s'est placé plus haut. Comme à l'occasion des crises déplorables que notre pays a traversées : interpellation Dallèves, scandale des subsides, etc., les mandataires de la minorité libérale-radical estiment qu'un parti digne de ce nom et qui a conscience de sa valeur se doit de prendre position sur toutes les questions qui intéressent la sauvegarde ou le développement économique, intellectuel et moral du canton.

Les responsabilités qu'il s'est engagé à assumer dès l'époque, lointaine déjà, où il a pris figure de parti, ne lui permettaient pas de s'abstenir d'émettre l'avis que le pays réclamait de lui sur une question aussi troublante.

Voilà comment et dans quel esprit la minorité a été amenée à prendre position. Ce geste l'honore tandis qu'une attitude contraire l'eût vouée à la déconsidération générale.

Bref, toutes les relations que nous avons faites de ce vote du 22 mai, le « Nouvelliste » et le « Valais » ne les ignoraient pas. Or, malgré cela, à la faveur d'un grand vacarme, ils ont tenté de l'inscrire sur le calendrier des victoires du parti conservateur.

C'est jeter de la poudre aux yeux. C'est pis. Tout en se moquant de leurs lecteurs, ces deux organes commettent une effronterie éhontée.

Le vote lui-même ? Il implique pour le gouvernement une réprimande en même temps qu'un sérieux avertissement. Si d'autre part l'on songe à la fervente dévotion que depuis quelques années le parti conservateur a constamment montrée à son chef vénéré, il n'est pas exagéré d'affirmer que ce vote a été humiliant pour M. le concessionnaire R. Evéquo. La majorité conservatrice se devait, dans sa pensée, de faire unanimité sur la proposition de la commission, car, en atteignant le gouvernement, M. Evéquo en subissait le contre-coup. N'est-ce pas lui qui en définitive est la cause immédiate de tous les ennuis suscités au Gouvernement, par cette concession désormais célèbre ?

(A suivre).

Les reines à Montana. — Le Syndicat d'élevage de la race d'Hérens, de Lens, Montana et Chermignon organise pour le dimanche 15 juin, un grand concours de reines à Montana-Golf.

Les reines ne faisant pas partie du Syndicat seront également admises. Tous les renseignements peuvent être pris auprès du secrétaire du Syndicat à Chermignon.

La retraite de l'A. T. — M. A. T. publie enfin son « épilogue » dans le « Nouvelliste ». Les lecteurs de ce journal ont dû être soulagés en apprenant que le subtil et susceptible correspondant de Martigny avait décidé de renoncer à sa mauvaïse chicane d'Allemand et de mettre un terme à de spirituelles (?) épîtres alimentées d'indiscrétions et d'incursions dans les affaires personnelles d'autrui. Puisque les lettres privées servent à votre polémique, j'ai bien eu raison d'interrompre promptement l'échange de cette correspondance.

Si vous ne l'aviez pas commencée, cette polémique, on parlerait moins maintenant de votre estimable personne, modeste comme la violette. Maintenant, je vous promets de m'occuper encore de vous dans le « Confédéré » quand les événements m'en donneront l'occasion : à votre première action d'éclat ou le jour où j'observerai chez vous un mutisme suspect, en tous cas à votre prochaine retraite du Grand Conseil que j'espère bien prochaine, car vous n'êtes pas fait pour la publicité. Si notre polémique a pu contribuer à vous dégoûter un peu plus de la ville parlementaire, elle n'aura pas été tout à fait inutile !

P. S. — Merci tout de même pour votre discrète leçon de grammaire. Mais si le provincialisme est plus expressif que le terme correct, pardonnez-en l'emploi occasionnel.

Chronique séduisante

Course à Châteauneuf

La visite de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf organisée par les Sociétés d'agriculture de Sion et Savièse, qui a dû être renvoyée par suite de mauvais temps, aura lieu le dimanche 15 juin.

Rendez-vous à 7 h. 45 devant la poste de Sion.

A midi, banquet (fr. 4.— par personne). Les personnes qui n'auraient pas reçu la liste d'inscription, doivent s'inscrire pour samedi à midi chez le caissier, M. Louis Wirthner. Etant donné l'intérêt de cette course, nous comptons sur une participation nombreuse des membres des deux sociétés.

Les dames seront les bienvenues.

Le Comité de la course.

LES MUSIQUES DE LA SUISSE ROMANDE

La Fédération musicale de la Suisse romande a eu dimanche 8 juin son assemblée générale annuelle à Lausanne. Elle compte 55 sections et environ 2000 musiciens. Les cotisations des sections ont été portées de 60 à 70 centimes par membre. Le Comité de 7 membres a été confirmé avec M. Daniel Bartré, d'Aubonne, en qualité de président, et M. Albert de Torrénté, à Sion, comme représentant du Valais.

MARTIGNY

Concert de l'Harmonie

L'Harmonie donnera un concert demain soir, jeudi, sur la Place Centrale.

Le Jeu du Feuillu

C'est donc les 15 et 19 juin, en soirée, et le 22 juin, en matinée et en soirée, que seront données les représentations théâtrales des enfants des écoles communales à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Tout le monde voudra assister au « Jeu du Feuillu », la pièce de résistance du programme. Les autres numéros : « Jean-Marie l'orphelin », ballade, chanson de gestes et chœurs, etc. soutiendront également le vif intérêt des auditeurs de tout âge.

Conseil d'ami : prendre d'avance ses billets à la pâtisserie Meister.

Dans la région

Les Alpes vaudoises tremblent

Une secousse sismique assez violente a été ressentie, dimanche, vers 7 h. 35 à Château-d'Oex. Cette secousse, accompagnée d'un grondement souterrain très prononcé, semblait venir du sud et se diriger vers le nord. Plusieurs personnes ont été réveillées en sursaut et dans certaines habitations, des objets s'entrechoquèrent fortement. Cette secousse a duré 2 à 3 secondes.

Le professeur et spécialiste Mercanton déclare que la secousse n'a pas été observée ailleurs que dans le Pays d'en Haut. C'est un mouvement sismique très localisé.

Chiens « ensassés »

Deux chiens de chasse de valeur appartenant à un propriétaire de Villars sur Ollon, avaient été signalés comme disparus à la gendarmerie. Les deux toutous, après bien des recherches, ont été retrouvés, dimanche soir, par les gendarmes garde-chasse des Diablerets et de Gryon, dans le massif du Culand, à l'altitude de 2800 m. Les deux bêtes qui poursuivaient un troupeau de chamois s'étaient engagées dans un passage en cul de sac très dangereux d'où elles ne pouvaient plus sortir. Le sauvetage, assez périlleux, fut fait au moyen de mouchoirs, et les chiens, la queue entre les jambes, furent ramenés à leur maître.

En Suisse

L'aviation en Suisse romande

Bex et Bulle aspirent à devenir des centres d'aviation. Le chef-lieu de la Gruyère, d'accord avec une commission fédérale, étudie sérieusement la question d'établir, sur un terrain qui reste à choisir, une place d'atterrissage pour avions militaires. L'on songerait en outre à doter la capitale gruyérienne d'une caserne d'artillerie. Ces intentions sont de nature à intéresser vivement les milieux susceptibles d'assurer la réalisation de ces projets d'actualité.

Suisseuses au Guatemala

Le gouvernement du Guatemala (Amérique centrale) réorganise actuellement ses services de l'instruction publique. Il a engagé à cette occasion deux institutrices de la Suisse allemande. L'une, Mme Bethgen, d'Aarau, prendra la direction du séminaire où seront formées les jeunes pédagogues, l'autre, Mlle Zimmermann, de Lucerne, fonctionnera en qualité d'inspectrice de l'enseignement. Cet appel fait le plus grand honneur à notre corps enseignant suisse.

LES NOYADES

A Glaris, une fillette de trois ans, échappant à la surveillance de sa mère, Mme Bruhin, qui ramassait du foin au bord de la Linth, est tombée dans la rivière et s'est noyée.

Quintuple noyade

Cinq jeunes gens de 18 à 22 ans ont été victimes d'un accident à Rudlingen, près Eglisau, sur le Rhin. Un bateau contenant dix personnes se rendait de Rudlingen à Tössegg. Arrivé sous le pont, le bateau fut pris dans un remous. Craignant que l'embarcation ne fût projetée dans les piliers du pont et ne se brisât, plusieurs jeunes gens se levèrent précipitamment, ce qui fit chavirer et tous les occupants tombèrent à l'eau. Cinq d'entre eux purent se sauver à la nage alors que trois jeunes gens et deux jeunes filles, un facteur, des paysans et paysannes, tous de Rudlingen, disparurent dans les flots et se noyèrent. Les corps n'ont pas été retrouvés.

LES ACCIDENTS

— Vendredi dans la matinée, M. Défayes, viticulteur, menait des fûts de vin à la gare d'Aigle lorsque à la bifurcation de la route cantonale à Vers Pousaz, son bœuf prenant peur au passage d'un vélo, fit un écart si brusque que le conducteur fut précipité bas du char.

M. Défayes roula sur la route et se fit d'assez nombreuses contusions, une entre autres à un genou qui nécessita une consultation médicale. Tout porte à croire, heureusement, que M. D. s'en tirera avec quelques courbatures.

M. Défayes, domicilié à Yvorne, est originaire de Leytron. C'est le frère de M. Défayes, vétérinaire à Martigny.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

— A Castelberg, près de Fribourg, une automobile venant de Berne a pris en écharpe et grièvement blessé, lundi, la jeune Jenny, âgée de huit ans, qui traversait la route. En voulant éviter l'accident, le conducteur a donné un brusque coup de volant et la voiture, après une terrible embardée est venue se renverser dans le fossé bordant la route. Les occupants de l'auto n'ont pas eu de mal mais la jeune Jenny a succombé pendant son transfert à l'hôpital.

— Dimanche après-midi, alors que la tempête sévissait sur le Jura, l'ingénieur Spiegel, qui dirige les travaux de correction de la Lussel supérieure, voulut observer près de Beinwil (Soleure), les effets de la crue des eaux, mais le sentier donnant accès à la rivière, miné par l'eau, s'effondra et M. Spiegel fut emporté par les eaux considérablement grossies par les pluies.

Les rouges-queues à l'imprimerie

Dans une imprimerie de Mellingen (Argovie), un couple de rouges-queues a élu domicile derrière le moteur bourdonnant, dans une petite armoire où l'on range les boîtes d'encre à imprimer. Après avoir couvé un peu plus de 15 jours, on vit apparaître cinq bec minuscules au-dessus du bord du nid. Et tandis que la machine à imprimer roule pour le tirage du « Reussbote », les deux rouges-queues voltigent au-dessus de la tête du marguer et passent entre les courroies de transmission pour apporter la becquée à leurs petits, éternellement affamés.

« La Suisse », Société d'assurances sur la Vie et contre les Accidents, à Lausanne

L'exercice de 1923 a été marqué par un développement considérable de la Société. Son portefeuille d'assurances sur la vie a passé, pendant l'année, de 139 à 200 millions de francs et le nombre de ses contrats, tant d'assurance sur la vie que contre les accidents, de 37,406 à 54,200.

Son actif total, qui était de 35 millions à fin 1922, atteint 63 millions au 31 décembre 1923.

Les propositions d'assurances reçues pendant l'exercice ont été au nombre de 4753 dans la branche vie, pour une somme totale de fr. 31,145,650 et de 5681 dans la branche accident, pour fr. 370,513,20 de primes annuelles.

Les sommes payées par la Société à ses assurés pendant l'année se sont élevées à fr. 5,094,863 dans la branche vie et à 986,877 francs dans la branche accident.

Les jouets dangereux

Un juge de Berne vient de condamner à 50 fr. d'amende un commerçant qui vendait des jouets reconnus dangereux pour les enfants. Il s'agissait d'ours en peluche dont les yeux étaient simplement formés par des épingle à grosse tête de verre qu'on avait plantées dans l'étoffe. Un petit enfant pouvait les en retirer facilement et risquait de se blesser ainsi. De même un certain nombre de trompettes et de hochets en zinc ont été reconnus si mal nickelés que le zinc pouvait empoisonner le marmot.

L'amende de 50 fr. est relativement faible, parce que le marchand avait agi de bonne foi, ces jouets ayant été déclarés inoffensifs à Zurich, au dépôt de la fabrique. Mais à Berne, les lois sont plus sévères.

Géant de rivière

Un pêcheur de Baden a capturé l'autre jour dans la Limmat un brochet du poids de 18 kilos. La tête, à elle seule, qui ira figurer au musée de Baden, ne pesait pas moins de 3 1/2 kilos.

Au « Droit du Peuple »

Dans le No du mardi 10 juin paraît le dernier article de M. Ch. Naine, le conseil d'administration lui ayant signifié sa retraite immédiate à la suite d'après polémiques personnelles, dans les journaux bourgeois, avec un néophyte du socialisme; le Dr Jeanneret-Minkine.

Les socialistes vaudois sont divisés en deux clans ennemis. C'est le « camarade » von der Aa et une citoyenne Pittet qui s'attellent aujourd'hui à la rédaction du « Droit » que Ch. Naine dirigeait « trop modérément » depuis sa parution quotidienne en avril 1919. On est toujours le réactionnaire de quelqu'un, Naine est repoussé à droite comme le furent en leur temps les successeurs directs de Fauquez, les Rapin, les Gavillet, etc.

Nouvelles de l'Etranger

La démission de M. Millerand

Le message du Président de la République a été lu à la Chambre par M. François-Marsal, chef du « cabinet de lecture », comme on l'a appelé, et au Sénat par M. Rattier, provisoirement garde des sceaux.

Par ce message, M. Millerand entend justifier sa politique dès son avènement à la Présidence, en septembre 1920. Il dit avoir tenu tous les engagements pris en faveur d'une politique nationale de progrès social, d'ordre, de travail et d'unité. Le Président n'est responsable devant les Chambres que dans le cas de haute trahison. La Constitution a voulu que la plus haute dignité de la République fut dévolue au même citoyen pendant sept ans pour garantir la stabilité des institutions.

Le message adjure les Chambres à respecter la Constitution et à ne pas commettre un acte révolutionnaire.

La déclaration ministérielle suit la lecture du Message du Président. Elle définit le but précis de sa mission qui est d'éclairer la situation et de donner au Parlement l'occasion de se prononcer sur le Message.

Le centre et la droite applaudissent, la gauche observe un silence absolu.

Les quatre groupes du cartel des gauches se sont mis d'accord sur le texte de la motion suivante présentée par M. Herriot :

« La Chambre, résolue à ne pas entrer en relations avec un ministère qui par sa composition est la négation des droits du Parlement, refuse le débat inconstitutionnel auquel elle est conviée et décide d'ajourner la discussion jusqu'au jour où se présentera devant elle un cabinet constitué conformément à la volonté souveraine du pays. »

Le président donne lecture de la motion du cartel des gauches et, bien que la gauche ait demandé sa mise aux voix, le président donne la parole à M. Reibel.

L'orateur reproche à M. Herriot d'avoir refusé le pouvoir pour provoquer une crise politique et obtenir la démission du président de la République. Il déclare que la campagne menée dans tout le pays est anti-constitutionnelle. M. Reibel conclut en affirmant que le président de la République est resté dans les termes de la Constitution et que ce n'est pas la majorité qui est en cause, mais la Constitution et la République.

M. François-Marsal critique vivement l'attitude de la gauche contre laquelle il formule des accusations graves.

Un tumulte s'ensuit. Le communiste Renaud-Jean accuse M. Millerand d'avoir trahi la classe ouvrière. M. Fabry proteste.

Le calme rétabli, M. Painlevé fait procéder au vote. La motion Herriot a la priorité sur celle de MM. Reibel et Jean Carnot.

Le gouvernement pose la question de confiance.

La motion Herriot est adoptée par 329 voix contre 214. L'affichage est voté.

Au Sénat, l'ajournement de la discussion est également voté par 154 voix contre 144.

En apprenant ces votes, M. Millerand a décidé de donner sa démission et a prié le gouvernement de rester provisoirement en fonctions jusqu'à l'élection de son successeur.

Sera-ce M. Doumergue ou M. Painlevé ?

Çà et là

— Le professeur Ismailof, accusé d'avoir fait passer à l'étranger des renseignements confidentiels intéressants le gouvernement russe et condamné à mort pour ce fait, a été exécuté.

— Les princes Cheremetief et Lvof ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir propagé en Russie une proclamation du grand-duc Nicolas. On s'attend à la peine de mort, principalement pour le prince Cheremetief, qui a mené une propagande très active en faveur d'une contre-révolution.

Le microbe du cancer

Le Dr Gloser, de Toronto (Canada), aurait isolé le microbe du cancer et composé un sérum curatif. Ce sérum, administré, à titre d'expérience depuis plus de deux ans à plus de 2000 cancéreux, dont quelques-uns dans un état désespéré, a donné dans la plupart des cas des résultats favorables. Tous les symptômes du cancer ont disparu.

— Le professeur Doumer, de Lille, vient de faire à l'Académie de médecine de Paris, une communication dans laquelle il déclare que l'on peut par la simple électrisation du ventre, guérir en quelques minutes (et, dans les cas défavorables en quelques heures) les diarrhées infantiles les plus rebelles. Déjà, il y a cinq ans, il avait montré que par l'emploi d'une préparation d'amidon spéciale, on arrivait identiquement au même résultat. Il est à peine besoin de faire ressortir l'importance sociale de cette découverte, car elle permettra de sauver les nombreux enfants qui, tous les ans, sont tués par la diarrhée infantile.

Cours des changes

Communiqué par MM. Clovis & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	
	10 juin	11 juin à 10 h.
Paris	28.80	28.85
Londres	24.51	24.50
Italie	21.70	21.65
New-York	5.68	5.68
Belgique	24.90	25.05

ECHOS

Les sept merveilles des Etats-Unis.

Un journal américain vient d'ouvrir une consultation parmi ses lecteurs pour établir la liste des sept merveilles des Etats-Unis. La majorité des réponses mentionne, sans toutefois les mettre en tête de liste, les chutes du Niagara et les gratte-ciel du « bas de la ville » à New-York. Un officier de marine donne sa préférence au grand canon du Colorado; un peintre à la « forêt pétrifiée » et au « désert peint » d'Arizona. Un banquier déclare que la plus grande merveille des Etats-Unis c'est le citoyen américain. Un juriste met au premier rang la doctrine de Monroe et ajoute facetieusement qu'il ne faut pas oublier non plus le dix-huitième amendement. La violation ouverte et flagrante de cette partie de la Constitution américaine par des millions de citoyens habituellement respectueux de l'ordre établi est, dit-il, un phénomène remarquable qu'il n'est pas exagéré d'assimiler à une merveille...

CHRONIQUE SPORTIVE

Aux Jeux olympiques

L'Uruguay bat la Suisse par 3 à 0

L'Uruguay a remporté le championnat du monde de football. Il a marqué un but contre la Suisse dans la première mi-temps et deux dans la seconde sans que nos joueurs aient pu tromper la défense uruguayenne.

Le match a été suivi par 50,000 spectateurs.

Les Suisses sont donc seconds sur les 22 pays représentés.

Maintenant que le tournoi est terminé, voici à titre documentaire, les résultats obtenus dans les différents tours de la compétition :

Matches du premier tour :

Italie bat Espagne	1 à 0
Suisse bat Lithuanie	9 à 0
Etats-Unis battent Esthonie	1 à 0
Tchécoslovaquie bat Turquie	5 à 2
Hongrie bat Pologne	5 à 0
Uruguay bat Yougoslavie	7 à 0

Etaient exempts : Roumanie, Irlande, Hollande, Bulgarie, Suède, Belgique, Luxembourg, France, Lettonie et Egypte.

Huitièmes de finale :

Hollande bat Roumanie	6 à 0
Irlande bat Bulgarie	1 à 0
Suède bat Belgique	8 à 1
Italie bat Luxembourg	2 à 0
France bat Lettonie	7 à 0
Uruguay bat Etats-Unis	3 à 0
Egypte bat Hongrie	3 à 0
Suisse bat Tchécoslovaquie	1 à 0

Quarts de finale :

Suède bat Egypte	5 à 0
Uruguay bat France	5 à 1
Suisse bat Italie	2 à 1
Hollande bat Irlande	2 à 1

Demi-finales :

Suisse bat Suède	1 à 0
Uruguay bat Hollande	2 à 1

Finales :

Pour les places de 1er et 2me : Uruguay bat Suisse 3 à 0.

Pour les places de 3me et 4me : Suède bat Hollande 3 à 1.

Les « onze » suisses ont eu un retour triomphal en Suisse. A Berne et à Bâle en particulier, ils ont été l'objet d'une réception triomphale.

Bibliographie

Almanach du Touriste

Été-Hiver 1924. 2me année. Prix : fr. 1.—. Edité sous les auspices de l'Office du tourisme et de l'Association Pro Lemano, par l'imprimerie Vaney-Burnier, à Lausanne, avec la collaboration de MM. Maurice Porta et Michel Epy.

A côté de nombre de pages blanches pour les notes, on trouve dans cette ravissante petite publication des articles d'ordre pratique et moral que bien des touristes liront avec fruit et des morceaux littéraires choisis empruntés à la littérature de Rambert, de Virgile Rossel, etc.

Madame et Monsieur Ferdinand LUISIER-COU-

DRAY, à Martigny; Mademoiselle Gabrielle LUISIER; Monsieur et Madame Jacques LUISIER et leur fils Charles; Monsieur Georges LUISIER, ont la douleur de faire part du décès de leur très cher et regretté fils, frère, beau-frère et oncle

Monsieur Alexandre LUISIER

survenu dans sa dix-huitième année, après une longue et pénible maladie vaillamment supportée. L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le vendredi 13 ct., à 9 h. 30.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Piano électrique

à vendre. Facilité de paiement. Adresser offres sous chiffre O.F. 4868 L., à Orell-Füssli-Annonces, Lausanne.

A louer belle chambre meublée

S'adresser à Mme Georges Saudan, maison Huber, rue des Hôtels Martigny.

A louer sur la Place Centrale, à Martigny, une

chambre meublée

indépendante. S'adresser au Confédéré.

Perdu

La personne qui aurait trouvé un manteau de pluie samedi, sur la route de Charrat-Martigny, est priée de le rapporter chez Mme Oullier-Défayes, à Martigny, contre récompense.

La famille de Monsieur Emile SCHURMANN, instituteur, aux Evouettes, remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans son grand deuil.

„ADORES“

préparation aromatique à base de genièvre et de malt constituée un
fortifiant populaire et vraiment efficace
Il est composé de baies de genièvre, d'orge germée, de fleurs, d'aromates et de sucre.
Demandez le prix-courant et le prospectus gratuit dans les drogueries et pharmacies

CREDIT SIERROIS

Sierre et Montana

Escompte — Ouverture de crédits
Change — Ordres de Bourse

Dépôts à vue et à terme aux conditions les plus favorables

Pour Chevaux de boucherie
adressez-vous directement à la
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 Lausanne
H. Verrey-Weichler
Abatage et payement sûrs
Camion-Automobile
Tél. bouch. 92.59 Domicile 92.06

Fournitures pour préparer soi-même l'excellente

PIQUETTE
(ou vin de fruits secs)
Fr. 10.— pour 100 litres, avec tous renseignements. Boisson rafraîchissante, agréable et saine, autorisée pour la consommation familiale.
Albert MARGOT, 2, route du Tunnel, Lausanne.

A louer à Sion, rue de Lausanne, un

appartement

au 2^{me} étage, 6 chambres, cuisine et dépendances.
S'adresser chez M. le Dr Ducey.

Sage-femme diplômée
Madame Eberwein - Rochat
11, Bd. James Fazy - Genève
Consultations Pensionnaires
Téléph. Mt-Blanc 48.80

Mieux qu'une loterie

la publicité bien organisée et bien exécutée est capable de procurer l'aisance et le bonheur. Le commerçant qui ne veut pas voir les clients passer chez le concurrent et ne désire point finir son existence sans connaître le repos et la satisfaction, doit faire de la publicité. Mais s'il ne tient pas à se lancer dans une aventure, il fera preuve de sagesse en demandant des conseils, des devis, des dessins et des textes à

Publicitas, S.A., Sion

Renseignements sur les journaux et tous organes de presse
Services Techniques à disposition de la clientèle

40 Feuilleton du « Confédéré »

La Dame aux Millions

par CHARLES FOLEY

Et elle avait cru à la cordialité très franche qu'il affichait! Elle lui avait prêté l'âme sensible, romanesque et souffrante qu'il simulait! Quelle candeur de sa part! Combien vite, au moindre froissement, il était redevenu ce qu'il était vraiment: le grand enfant gâté, dédaigneux, autoritaire et vaniteux de leur première rencontre! Un vilain caractère, en somme, fait d'égoïsme, d'orgueil, de mépris des pauvres, de tous les préjugés étroits et mesquins des enrichis. Mal élevé, par-dessus le marché!

Marcelle s'indignait après coup contre cette affectation à mal parler de sa mère, contre ce sans-gêne cavalier, ces interpellations d'un bout de la pièce à l'autre, ce langage d'argot épars, imprévu, saccadé traduisant piteusement la pénurie et le décousu des pensées.

Et, au moment précis où, dans sa fièvre de dépit, elle croyait avoir fixé le personnage en traits définitivement répugnants, le souvenir de la matinée, cette esquisse de camaraderie enjouée et charmante la déroutait, la troublait, bouleversait son jugement sévère.

Pour mieux se défendre d'un regret proche, elle récapitulait les défauts de Darney, mais sans acrimonie:

— Bête? Oh! non, pas bête. — Ignorant? Très probablement. — Banal? Non, pas banal non plus, malgré la futilité communicative de son entourage. — Faux? Sournos? Non, pas même en ses méfiances. — Plutôt violent que méchant, et capable de bonté... à l'occasion.

Débrouiller tout cela n'était pas fort aisé; mais à étudier le jeune homme de souvenir, un peu de bienveillance revenait à Marcelle. En dernier ressort, elle se le figura légèrement détraqué, nerveux, d'énergie étiolée par une volonté plus forte que la sienne, victime d'une éducation très mal appropriée à sa nature, intéressant quand même dans le tumulte incessant de ses sentiments contraires.

Et, tout à coup, devant la pendule, elle eut une colère de tant de minutes perdues à penser au nouveau venu. Elle se fâcha contre elle-même:

— De l'imagination, encore, toujours! Ah! j'ai beau la brider, elle prend le galop et m'entraîne je ne sais où. Intéressant ou non, ce Monsieur ne m'importe guère. Je m'entends avec sa mère, c'est là le principal. Quand il viendra, je serai très réservée. Ce sera de temps à autre une mauvaise journée à passer, une journée courte et rare, car M. Darney doit détester la campagne. Nos habitudes austères et paisibles lui feront très vite peur. Mais, en somme, madame Biquet eût pu me dispenser de tenir compagnie à cet homme nerveux: cela lui eût évité une crise, à ce pauvre monsieur! Il m'a joliment prise en grippe; il me laissera tranquille, — c'est toujours cela de gagné!

Et, comme si cette réflexion n'était pas aussi consolante qu'elle voulait se le persuader, elle murmura avec mélancolie:

— Cela commençait trop bien, ça ne pouvait pas durer...

A cette minute, François frappa à sa porte et peu après elle entra chez madame Biquet:

— Vous allez mieux, madame?

— Un peu... oh! pas beaucoup. Je ne crois pas pouvoir descendre dîner. Vous voudrez bien, ce soir encore, tenir compagnie à mon fils... Mais comme vous voici morose tout à coup?

— Réellement, madame, vous ne pourrez descendre?

— Je me sens trop faible.

Marcelle hésita, puis demanda:

— Cela vous contrarierait-il énormément que Monsieur votre fils dînat seul?

— Enormément, je vous le dis en toute franchise. Il a horreur de la solitude; elle lui inspire les plus regrettables pensées. Tenez, je vais m'ouvrir à vous complètement: il est fatigué, nerveux, souffrant.

Il m'inquiète. Quelques jours de repos, ici, entre nous deux, lui feraient un bien extrême. Je ne lui dis pas: il est tellement ombrageux, tellement jaloux de sa liberté, qu'un mot de moi, dans ce sens, lui ferait reprendre le train. Mais insensiblement et sans qu'il s'en doût, je voudrais l'amener à m'accorder de lui-même un séjour prolongé. Vous pouvez pour cela m'être d'un grand secours: il adore la musique et...

La jeune fille eut une répugnance qui n'échappa point à la millionnaire:

— Cela vous ennuit? — questionna la raffineuse.

— Si c'était de l'ennui, au seul énoncé de votre désir je passerais outre volontiers. Mais, au risque de vous paraître prude et sottise, je vous avoue que je suis peu habituée aux façons de Monsieur Darney et que sa conversation m'embarrasse extrêmement.

Madame Biquet perdit sa mine souriante pour répondre d'un petit ton pas commode:

— Je suis fâchée de ce que vous me dites... d'abord parce qu'il peut m'arriver fort souvent d'être souffrante et de vous prier de me remplacer, ce qui d'ailleurs « rentre dans vos fonctions », — elle appuya légèrement sur ces mots; — puis fâchée aussi parce que je désire infiniment que mon fils ne reparte pas ce soir. N'ayant pu le recevoir, ce me serait un gros crève-cœur de ne l'avoir point vu. Or, je suis, pour en avoir souffert maintes fois, qu'après l'ennui d'un dîner solitaire, il fera atteler sans attendre le café...

— Je vous assure, Madame, que je vous éviterais avec plaisir un fatigage en toute autre circonstance, mais ce soir...

— Je vous que ce déjeuner avec mon fils vous a été souverainement désagréable! — dit madame Biquet sèchement et sans dissimuler son froissement.

Ce ton inaccoutumé émut la jeune fille. Elle comprit qu'elle blessait sa protectrice et qu'elle ne pouvait s'en excuser sans se plaindre de Richard. Une explication pénible s'ensuivrait. Elle eut peur, elle recula devant les conséquences exagérées qu'elle imagina subitement. Elle se taisait, réfléchissant. Madame Biquet reprit:

— Dites-moi, au moins, en quoi mon fils a pu vous offenser si... irrémédiablement?

— Mais il ne m'a offensé d'aucune façon irréparable, madame. Seulement...

— Ah! que vous me faites de bien! interrompit la veuve avec un soupir bien exhalé. — Je craignais de sa part quelque insolence irrémédiable. Il est d'un bon naturel si emporté, si volontaire et si fantasque! Mais nous le corrigerons. Je lui ai pardonné souvent... pardonnez-lui cette fois-ci! Et si vous m'aimez un peu, ne me refusez pas de dîner avec lui. Demain, les autres jours, je vous délivrerai de mon fils... mais je suis si malade que je vous demande, ce soir, un dernier dévouement

La voix de madame Biquet, impérieuse au début de l'entretien, redevenait câline. Trop troublée pour observer avec quelle prestesse on escamotait ses objections, Marcelle subit les impressions désirées et finalement promit ce qu'on voulait. La poignée de main très chaleureuse de sa protectrice acheva de la gagner et elle sortit résignée à faire vaillamment « ce qui rentrait dans ses fonctions ».

Mademoiselle Morain sortie, madame Biquet fit revenir François

— Monsieur Richard est-il encore sous les tilleuls?

— Non, madame, il est rentré. Il va à droite, à gauche, ouvre et referme les portes... comme une âme en peine!

Ici, très amusé, François sourit:

— Monsieur Richard ne connaît pas le château, il tourne dans les couloirs que c'en est amusant!

— Vos devriez le guider.

— Il faudrait savoir, pour cela, ce que Monsieur cherche et Monsieur ne nous demande rien. Nous n'osons pas l'interroger. Dès qu'il voit l'un de nous, il tourne les talons ou fait semblant d'examiner une tenture, un tableau, n'importe quoi. Je n'ai jamais vu Monsieur comme ça. C'est malheureux que Madame ne puisse pas l'observer: elle se ferait du bon sang...

Le mot lâché, devant le sourcil froncé de la millionnaire, François se mordit les lèvres.

— M. Richard cherche sa chambre, — fit-elle sèchement. Vous auriez dû l'y mener.

— Monsieur cherche sa chambre?... Madame croit?

Elle demanda brusquement:

— Que chercherait-il? Qu'est-ce que vous croyez vous, François?

Indispensable pour le linge et le ménage!

Soude à blanchir „Henco“

Employée avec succès depuis 38 ans

Evionnaz près de la Maison communale
Dimanches 15 et 22 juin

Grande Kermesse

organisée par la Société de Musique „L'Echo du Salentin“
Cantine, Bal, Match aux Quilles, Tir au flobert, Fléchettes, Roue de la Fortune, Pêche miraculeuse
Tirage de la Tombola

Guerre à la vermine

Le plus fort Insecticide du monde est la

„FULGURINE“

qui tire son nom du latin *fulgur*, c'est-à-dire la foudre, parce qu'il foudroie littéralement les

Punaises, Cafards de cuisine rouges et noirs, Puce, Fourmis et autre vermine

La Fulgurine est la seule poudre qui anéantit également

LES COUVÉES

assurant un succès rapide, infaillible et durable

Vente exclusivement en paquets rouges d'origine, à fr. 1.50 et 0.75 (jamais ouvert au poids) dans les principales pharmacies du Valais.

Il y a espadrilles et espadrilles ...

En portant nos brunes ou blanches, de qualité supérieure, vous économiserez du 100% et plus sur la chaussure.

Droguerie Valaisanne
Fessler & Calpini, Martigny-Ville

VERNAYAZ

Ouverture de la Cordonnerie Moderne

Chaussures et Réparations Prix modérés

Maison et Café à vendre

A vendre à Lausanne, pour cause d'âge, un bon bâtiment en excellent état d'entretien, ayant 4 appartements, plus un des plus anciens Cafés de la ville. Situé sur un très fort passage. Occasion de se créer une situation. Prix très raisonnable. Capital nécessaire 30 à 40 mille. — S'adresser sous E 12532 L à Publicitas, Lausanne.

Plus de couteaux rouillés!
Plus de machines à couteaux!
Plus de briques anglaises!

L'emploi de nos couteaux « Inoxydable » supprime les uns et les autres! Demandez nos prix et conditions

Chaffard et Buchot
Genève

A vendre à Martigny
Jardin de grand rapport

Situation magnifique pour construire plusieurs maisons d'habitation, villas, etc.
Conditions avantageuses. Occasion unique. Ecrire case 17426.

A vendre bon foin

nouveau. S'adresser à Chambovey, Cyrille, Charrat.

Occasions

On offre à vendre un char en bon état avec tous les accessoires, ainsi qu'un clapier à sept cages. S'adresser chez Benjamin Giroud, Martigny-Ville.

A louer chambre meublée

chez Artaz, rue du Rhône, à Martigny.

On demande des enfants

en pension pour l'été. S'adresser chez Mme Gilliéron, à Sur frète, Chemin.

On demande une jeune fille

propre et active, sachant cuire, et connaissant les travaux d'un ménage soigné.
S'adr. avec références à Mme Vve Georges Morand, Martigny.

Il n'est pas rependu aux demandes de renseignements concernant les annonces, non accompagnées de 40 ct. en timbres.